



Schéma départemental du Sport 2023-2027

Délibération du Conseil départemental
du 16 décembre 2022



20
TERRE
DE JEUX
24

TERRA
Sports²³



Schéma
départemental
du Sport
2023-2027





— édito —

Depuis plusieurs années, **le Département soutient et accompagne les pratiques sportives, le sport au collège et les sportifs de bon niveau**, adaptant son intervention aux évolutions sociétales et besoins des acteurs et structures du secteur.

Suite aux récentes orientations étant définies par l'État (savoir nager, savoir rouler à vélo,...) et afin de répondre aux nouvelles attentes, **le Conseil départemental a souhaité redéfinir le cadre de son intervention dans le secteur sportif dans la cadre d'un schéma départemental du sport pour la période 2023-2027.**

Fruit d'une concertation étroite et d'échanges avec nos différents partenaires, ce schéma s'articule autour de **4 axes** :

- Sport et éducation à la citoyenneté
- Sport et performance
- Sport et santé/bien-être/insertion
- Sport de nature

Encourager la pratique sportive de nos jeunes et notamment de nos collégiens, de nos aînés et des plus fragiles, soutenir les clubs sportifs et manifestations contribuant à la préservation de l'environnement et au rayonnement du territoire, telles sont les ambitions du Département à travers ce schéma

Marie-Christine BUNLON

Vice-Présidente en charge de la vie collégienne
et étudiante et des sports



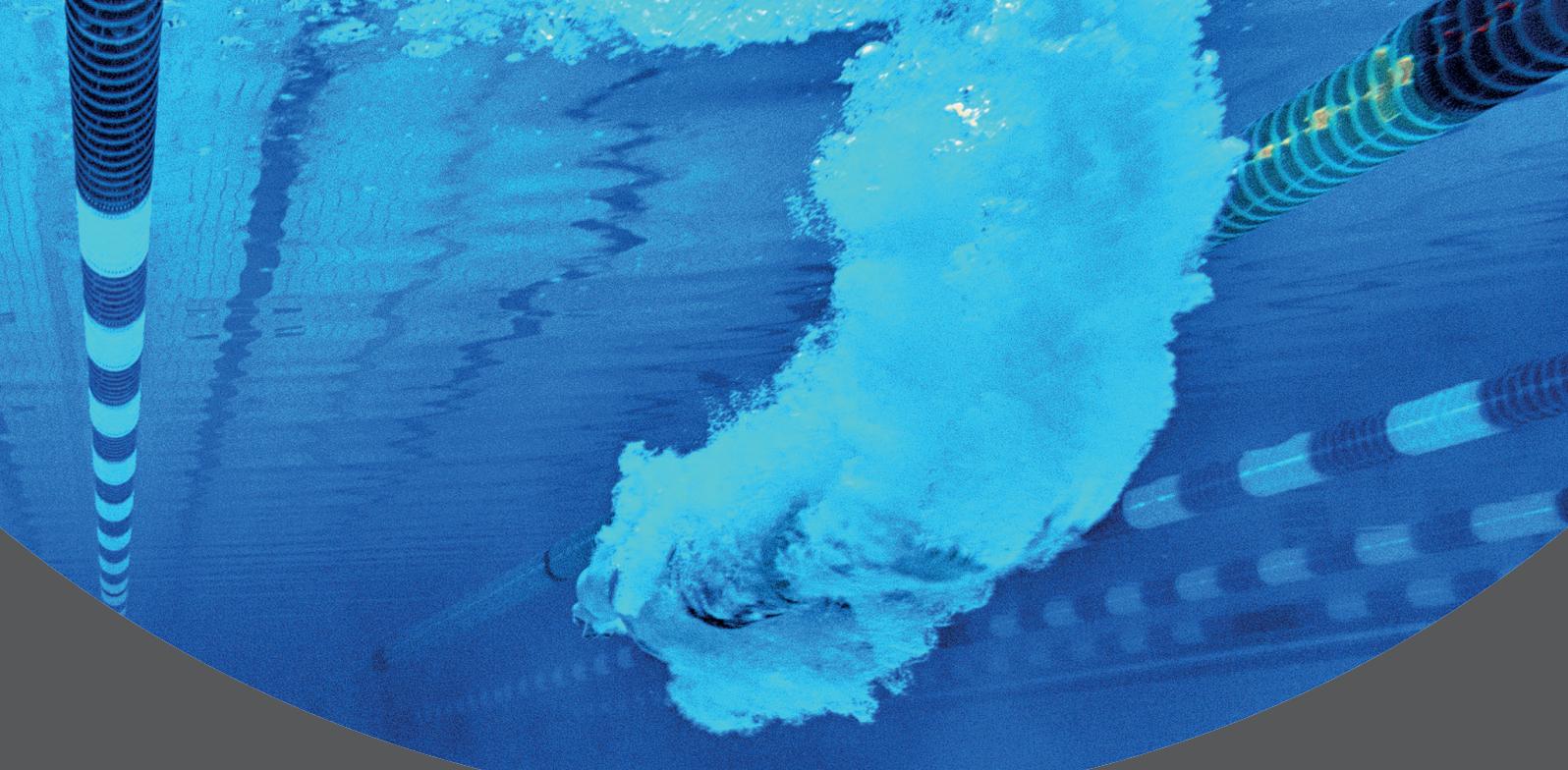
A swimmer is captured in motion within a swimming pool, creating a large splash of white water. The pool's lane lines are visible on either side.

Schéma départemental du Sport 2023-2027



Sommaire

6

AXE 1 :
**Sport et éducation
à la citoyenneté**

7

AXE 2 :
**Sport
et performance**

8

AXE 3 :
**Sport et santé /
bien-être / insertion**

9

AXE 4 :
Sport de nature

10

**Cadre d'intervention
complémentaire**



AXE 1 :

Sport et éducation à la citoyenneté

Objet de l'intervention

• **Le Département, dans le cadre de ses compétences obligatoires, met en œuvre les moyens matériels en faveur de la pratique de l'éducation physique et du sport au collège.** Une participation financière est apportée pour l'utilisation des équipements sportifs non départementaux fréquentés par les collèges en fonction du type d'installation (couvert ou extérieur) et de la taille.

• **Actions de formations et de sensibilisation des collégiens présents dans les sections sportives** (nutrition, violence dans le sport, dopage)

- Organisation CDOS qui coordonne auprès des collèges

• **Favoriser la pratique du sport par la mise en place d'animations dans le cadre des 3 temps Olympiques annuels** : Semaine Olympique et Paralympique, Fête du Sport, Journée nationale du sport scolaire

- Partenariat avec le CDOS (organisateur)

• **Apprentissage du SAVOIR NAGER et du SAVOIR ROULER**, (priorités ministérielles)

- SAVOIR ROULER A VELO : soutien des actions mises en place par les têtes de réseaux – prise en charge des frais de transport d'un temps annuel départemental

- SAVOIR NAGER dans le cadre du plan piscine (partenariats collèges et CT). Afin de favoriser l'apprentissage de la natation en collège, le Conseil départemental finance à hauteur de 12 séquences par élève de 6^e le transport et l'utilisation des bassins.

• **Encourager la formation des dirigeants bénévoles** et la recherche de nouveaux soutiens aux comités départementaux et au CDOS.

• **Soutien apportés aux comités sportifs départementaux organisant et coordonnant le sport en milieu scolaire** (UNSS, USEP).

AXE 2 :

Sport et performance

Objet de l'intervention

• **Aides financières aux clubs sportifs évoluant au niveau national** qui concernent aussi bien les sports collectifs que les sports individuels. Une intervention complémentaire pourra être étudiée pour les associations sportives dont les équipes évoluent au plus haut niveau régional (catégories jeunes et seniors).

• **Aides individuelles aux sportifs de haut et de bon niveau** : le Département entend aider prioritairement les athlètes de moins de 25 ans évoluant aux portes du haut niveau, et pratiquant une activité reconnue « haut niveau » par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau. Les athlètes qui pratiquent des disciplines « émergentes » au niveau international peuvent également y prétendre. Cette participation financière intervient donc pour accompagner les athlètes ne bénéficiant pas des aides de l'Etat ou du Conseil Régional, ou pour les compléter dans le cas où elles s'avèreraient insuffisantes. Enfin, le sportif doit être domicilié et/ou licencié en Creuse lors de l'instruction du dossier. Les demandes des sportifs devant pratiquer leur discipline hors du département pour accéder à des niveaux de pratique supérieurs feront l'objet d'un examen complémentaire.

• **Aides financières aux structures de formation** : le Département participe au financement des structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études. Ces structures pourront prétendre à ces aides dans la mesure où elles sont situées dans le département et labellisées par le Ministère concerné (Pôle espoir et Pôle France, Section Sportive Scolaire en collèges).

• **Les événements sportifs d'envergure** contribuant à valoriser une image dynamique et sportive de la Creuse,
- Niveau régional minimum ou regroupant plus de 1 000 participants
- Partenaires : associations et collectivités (UNSS, USEP).

AXE 3 :

Sport et santé / bien-être / insertion

Objet de l'intervention

- **Accompagnement des actions de prévention de la perte d'autonomie.**

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

- **Accompagnement du dispositif PEPS : prescription d'exercice physique pour la santé.**

Subvention annuelle à la structure coordinatrice

- **Accompagnement du déploiement du label « valides handicapés »**, permettant un accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 février 2005.

- **Concourir à l'insertion professionnelle par le sport** : organisation d'évènements avec les entreprises, mise en réseaux, partenariats,...

- **Favoriser le lien entre clubs sportifs et pratiquants par la création d'outils de communication** : documentations (guide, cartes...), internet, réunion d'informations...

AXE 4 :

Sport de nature

Objet de l'intervention

- **Mise en place des actions et partenariats structurés au sein de la politique « Sports et Loisirs de Nature » adoptée en octobre 2016**

- Dans le cadre de la compétence sport de nature, **mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).**

- **Soutien à l'organisation d'événementiels sportifs sur des sites adaptés aux pratiques, concourant à la sensibilisation à la protection de l'environnement et à la découverte du patrimoine naturel**

Partenariat avec les comités départementaux (Challenge vert VTT, challenge départemental des courses hors stade,...)

Communication renforcée pour ces organisations.

- **Contribution à la promotion des activités et circuits sport de nature du département**

- Site internet: terrasports23.com

- Calendriers départementaux des manifestations (randonnée pédestre et à vélo depuis 2017, trail depuis 2022)

- **Actions éducatives et de sensibilisation à l'environnement organisées sur le site de la Réserve Naturelle de l'Étang des Landes.**

Cadre d'intervention complémentaire

Objet de l'intervention

- **Soutien à l'activité traditionnelle des associations sportives à rayonnement départemental** afin qu'elles mènent à bien leurs projets spécifiques (fonctionnement, stages, évènementiel, déplacements)
 - Soutien au CDOS, relais privilégié du Conseil départemental dans le secteur sportif
 - Soutien aux comités départementaux
 - Soutien aux associations sportives, sans comité départemental en Creuse
- **Réalisation d'Appels à Projets annuels** pour les associations et collectivités territoriales.
- **Elaboration d'un schéma départemental des équipements sportifs** (mise en œuvre : 2024)

Contexte : parc vieillissant, nouvelles pratiques / nouveaux besoins, optimisation de l'action publique en rapport aux capacités budgétaires, répartition territoriale homogène des équipements, proximité d'un collègue, mutualisation

 - Définition de priorités
 - Programmation pluriannuelle
 - Concertation
 - Considérer des autres dispositifs (5000 équipements de proximités, Région, ANS,...)
- **Soutien à l'emploi sportif mutualisé au sein des Groupements d'Employeurs**
 - Critères : siège social en Creuse
 - Nombre d'emplois minimum, taux d'intervention et modalités à définir
- **Organisation d'un évènementiel annuel « Conseil départemental de la Creuse »**
 - Objectif : faire découvrir le territoire départemental et ses sites de pratiques
 - Faire découvrir et participer les habitants à une ou plusieurs pratiques sportives
 - Modalité : soutien à une structure organisatrice + intervention du CD (promotion, lots, supports de comm, appui logistique + service sports et loisirs de nature)
 - Disciplines envisagées :
 - randonnée pédestre (1 secteur intercommunal / an) : tout public
 - marathon ou semi-marathon : pour les sportifs – offre absente en Creuse
 - cyclosportive de masse

- **Développement de la communication des organisations sportives importantes** (plus de 1000 participants/spectateurs) et subventionnées de façon significative par le Département, ainsi que des opérations spécifiques (type match parrainé du Rugby Club Guéret Creuse et Entente Sportive Guéretoise) ou encore accueil d'évènements médiatiques (point presse, tirage au sort coupes,...).

20
TERRE
DE JEUX
24

TERRA
Sports²³

www.terrasports23.com

la CREUSE
le Département

Conseil départemental de la Creuse
Direction des collèges, de la jeunesse et des sports
Service Sports et Loisirs de Nature



www.creuse.fr